

# CAPD du 1<sup>er</sup> juillet 2014

## **Ordre du jour :**

Mouvement complémentaire 2014  
Informations et questions diverses

## **ETAIENT PRESENTS**

### **Représentants de l'administration :**

Mme REMER, Directrice académique des services de l'éducation nationale  
Mme DELBAC, Inspectrice de l'éducation nationale, circonscription d'Aurillac II  
Mme DUMONT, Inspectrice de l'éducation nationale, circonscription d'Aurillac I-ASH  
M. FAURE, Inspecteur de l'éducation nationale, circonscription d'Aurillac III  
M. DIDIER, Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale  
M. MERLE, Responsable de la division des Personnels Enseignants, DSDEN  
Mme ROQUES, Responsable de la gestion intégrée des Personnels Enseignants, DSDEN

### **Représentants du personnel :**

M. BURNOUF, SNUipp-FSU  
M. BARBET, SNUipp-FSU  
Mme MARSAN, SNUipp-FSU  
M. SANUDO, SE-UNSA

Mme Marsan assure le co-secrétariat de séance.

## **1/ Débat sur les postes à profil et l'affectation des personnels sans poste**

La plupart des postes à pourvoir étaient reconduits au 2<sup>ème</sup> mouvement. Par manque des personnels diplômés mais surtout par manque d'attractivité, ces postes n'ont pas été fortement demandés. Le SNUipp-FSU a condamné et continuera de condamner ces postes à profil. Ils rendent caduque une procédure équitable et connue de tous. Ils permettent à la hiérarchie de placer des collègues à la tête du client sans la moindre transparence. On en vient même à voir des collègues formés, spécialisés, être reconnus inaptes à des fonctions pour lesquelles l'administration leur a déjà reconnues les compétences en validant leur CAPA-SH ! Nous ne rajouterons pas que parfois même, les recalés sont plus qualifiés que le jury. Mais nous ne le dirons pas...

Concernant les dernières affectations, reste vacant le poste de conseiller pédagogique EPS Aurillac 3. Une affectation a dû être modifiée par négligence des conditions d'attribution du CAFIPEMF. Le 2<sup>ème</sup> sur la liste prenant sa place, ce fut la première raison de refaire le mouvement puisque le 2<sup>ème</sup> collègue laissait son poste vacant.

La 2<sup>ème</sup> raison d'invalider le mouvement est que les priorités d'attribution des postes de direction n'ont pas été respectées. Un enseignant inscrit sur la liste d'aptitude à la direction d'école est prioritaire sur les postes de directeur dans le cadre du 1<sup>er</sup> mouvement. L'administration n'applique pas cette disposition au second mouvement. Nous dénonçons cette incohérence.

La DPE explique que dans le cadre du mouvement complémentaire, priorités sont données au barème, puis sur l'habilitation langue puis sur les postes difficiles. La liste d'aptitude aux fonctions de directeur n'a jamais été interrogée.

L'IA indique que c'est une question qui doit être débattue en amont, lors du groupe de travail et non en CAPD.

Le SNUipp-FSU demande que ce soit réajusté immédiatement car deux collègues sont dans cette situation sur ce mouvement complémentaire. Au terme d'un long débat, l'administration accepte et valide notre demande. Le projet d'affectation est donc à revoir dans son intégralité.

## **2/ Affectations des PES**

Dix postes : Canteloube (Aurillac), Chaudes-Aigues, Paul Doumer (Aurillac), Jussac, Maurs élémentaire, Arpajon élémentaire, Besserette (St-Flour), Hugo Vialatte ( St-Flour), Massiac, Marmiers (Aurillac).

2 PES sont en prolongation de stages, (brigade Laroquebrou et brigade Carlat).

Les PES seront accueillis le 2 juillet en présence de leur tuteur et de l'IA, pour connaître leur affectation. Le 28 et 29

août, ils seront accueillis à l'ESPE pour un accompagnement sur leur prise de fonction. Ils pourront se rendre sur leur école d'affectation avant la fin de l'année scolaire.

### **Fonctionnaires Stagiaires Etudiants**

Dix supports de décharge de direction.

Résultats du concours lundi 7 juillet.

Ils seront avertis par l'administration de leur poste.

## **II – QUESTIONS DIVERSES**

### **INEAT-EXEAT (posée par le SNUipp-FSU)**

Trois départs vers le Puy de Dôme

Allier : deux échanges possibles

1 collègue arrive du Cher.

L'IA indique que le département est en situation d'équilibre, c'est pourquoi elle ne peut plus accorder d'exeat. Quelques situations peuvent encore bouger durant l'été et faire évoluer les inéats mais seulement ces derniers.

### **Formation CAPA-SH (posée par le SNUipp-FSU)**

Aucune personne n'est partie en formation cette année.

Le SNUipp-FSU souligne qu'une concertation académique est fortement nécessaire. Le système n'est pas équitable.

L'IA indique qu'un premier travail est à mener au niveau académique. Le système a besoin d'être régulé pour que le Puy de Dôme n'envoie pas un nombre important de stagiaires au détriment des autres départements de l'académie. Cette année, l'offre de formation ne correspondait pas à nos besoins. Un travail est aussi à mener auprès de l'ESPE afin que nos besoins, nos demandes soient entendues et non l'inverse.

### **Vote électronique (posée par le SNUipp-FSU)**

Les élections professionnelles sont très proches, une campagne d'information de l'Inspection Académique sur l'utilisation des messageries professionnelles est demandée par le SNUipp-FSU.

L'IA répond que le vote électronique avait plutôt bien réussi, les directives avaient été dans l'ensemble bien suivies. Une sensibilisation est cependant nécessaire notamment dans l'utilisation des messageries professionnelles. Un travail avec les IEN sera effectué dans ce sens.

### **Retards dans la transmission des rapports d'inspection (posée par le SNUipp-FSU)**

Le SNUipp-FSU a été alerté par certains collègues pour des retards dans la réception des comptes-rendus d'inspection sur les circonscriptions d'Aurillac I et III.

L'IA reconnaît qu'elle a du intervenir pour que les rapports lui reviennent. Elle assume aussi une part de responsabilité dans ce retard. Elle y travaille. Elle s'engage à ce que cette question soit traitée très rapidement.

### **Pression envers les collègues (posée par le SNUipp-FSU)**

Le SNUipp-FSU note que certains collègues se retrouvent dans des situations de conflits avec des parents d'élèves, des maires ou d'autres collègues. Ces situations pourraient être débloquées si la hiérarchie intervenait plus tôt. Les collègues ont souvent comme réponse de la part de l'administration : si cela ne va pas, faites le mouvement. Pour le SNUipp-FSU, cette réponse ne doit pas être la seule alternative. Une meilleure réactivité permettrait parfois de résoudre bien des situations. Quel accompagnement pourrait être envisagé de la part des IEN pour les collègues qui vivent des situations conflictuelles ?

L'IA indique que les IEN sont présents, même si parfois leur réponse est différée suivant leurs obligations. L'IA assure que l'administration sera vigilante sur ce problème.

### **DIF (posée par le SNUipp-FSU)**

Le SNUipp-FSU indique qu'une collègue est dans l'attente d'une réponse de l'administration depuis 1 an. Elle n'a besoin que d'une dizaine de jours pour valider sa formation.

L'IA précise que les jours demandés pour sa formation lui seront donnés. L'administration attend son calendrier afin de finaliser sa situation.

### **Banderole à l'école de Marmiers (posée par le SNUipp-FSU)**

Le SNUipp-FSU demande une explication sur la décision de Mme REMER de faire retirer la banderole de soutien à la famille Ramadani. Pourquoi cette demande a-t-elle été faite à la directrice de l'école ?

L'IA répond « qu'elle n'a pas demandé à ce que la banderole soit déplacée par la directrice de l'école. L'institution n'a pas pour but de la mettre en danger. La façade de l'école appartient au lieu où se trouvent les élèves. Ce n'est pas un endroit pour afficher. Les grilles de l'école convenaient mieux. Il n'y a aucun reproche à l'encontre de la directrice mais elle aurait dû appeler les services municipaux qui étaient, à même, de faire ce décrochage. »

Le SNUipp-FSU précise que les choses ne se seraient pas passées de cette manière si l'injonction avait été donnée de manière moins directive par l'IEN.

### **AESH (posée par le SNUipp-FSU)**

M. DIDIER précise que le décret relatif à ces nouveaux contrats est paru le 29 août.

Deux personnes ont signé, suite à la prolongation de leur CDD après l'obtention des 6 années requises. Ces deux personnes ont signé un contrat AESH.

L'administration est dans l'attente d'informations complémentaires, pour évaluer et identifier d'autres personnes éligibles. Une étude sera faite concernant les contrats aidés qui seraient en passe d'être éligibles.

Leur contrat stipule une zone géographique d'intervention (Aurillac pour l'instant). Ces personnels n'auront donc pas de frais de déplacement s'ils interviennent sur plusieurs établissements.

Il n'existe pas non plus de conventions avec les collectivités afin de permettre à ces personnels d'intervenir sur le temps périscolaire (temps de repas, TAP, etc.).

**La séance est suspendue à 12h afin que la DPE puisse établir le nouveau projet d'affectation.**

**La CAPD reprend à 16h et valide le nouveau projet d'affectation.**

*Vos représentants en CAPD  
Julien BARBET, Emeric BURNOUF et Sophie MARSAN*